

# Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 18 juin 2024

**Objet : Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe de la résidence Laforest**

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2024_42
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	10	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	1	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	6	

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit juin à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

### **Etaient présents :**

M. Michel AOUAD - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI -  
Mme Annick BELLESSORT - Mme Jocelyne BOYAVAL - Mme Sylvie LEBRET -  
Mme Julie MURET - M. Gilbert NEXON - Mme Carole SOURIGUES

### **Avaient donné mandat :**

Mme Monique ZANATTA à Mme Carole SOURIGUES

### **Etaient excusés :**

Mme Fatiha ALAUDAT - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - M. Roland NAGEOTTE - Mme Charlotte RAULT - M. Martin VERNANT

Secrétaire de séance : M. AOUAD en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 18 juin 2024**

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le  
ID : 092-269200432-20240620-2024\_42-DE



**Registre des délibérations**  
**Délibération n° 2024\_42**

Service : Résidences Autonomie / Domaine : 7.1.2

**Objet : Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe de la résidence Laforest**

**Le conseil d'administration,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique** : DÉCLARE que le compte de gestion de la résidence Laforest dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable, visé et certifié conforme par la Présidente du CCAS n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 11 voix pour.**

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME  
Présidente du CCAS

\*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.